

DU vingt-neuf Mars an mil huit cent quarante-trois, à six heures du matin.
 ACTE DE NAISSANCE de fortune Marie Bois
 né à la Garde le vingt-neuf Mars 1843 à quatre heures du matin fils de françois Louis Bois,
 profession de cultivateur, âgé de vingt-neuf ans, domicilié à la Garde et de Reynoldine Rose Reissaud,
 âgée de vingt-huit ans, domiciliée à la Garde, mariés à Nîmes.

N° 19.

Bois

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe féminin.
 Sur la déclaration à moi faite par le dit françois Louis Bois, père de l'enfant, âgé de vingt-neuf ans, profession de cultivateur, domicilié à la Garde,

Premier témoin, Jean Baptiste Marie Solé, âgé de quarante-sept ans, profession de maître verrier en retraite, domicilié à la Garde.
 Second témoin, Michel Roux, âgé de vingt-trois ans, profession de caissier charpentier, domicilié à Nîmes.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Laurant Augustin Agarras, maire de la commune de la Garde, remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi, à l'exception de l'enfant qui refuse de signer, à Nîmes, le 29 Mars 1843.

Solé Roux Agarras

DU vingt-neuf Mars an mil huit cent quarante-trois, à cinq heures du soir.
 ACTE DE NAISSANCE de Victorin Mariette Gasquet,
 né à la Garde le vingt-neuf Mars 1843 à une heure du soir fils de françois Adrien Jean Gasquet,
 profession de peucher, âgé de vingt-un ans, domicilié à la Garde et de Anne Guis,
 âgée de quarante ans, domiciliée à la Garde, mariés à Nîmes.

N° 20.

Gasquet

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin.
 Sur la déclaration à moi faite par le dit françois Adrien Gasquet, père de l'enfant, âgé de vingt-un ans, profession de peucher, domicilié à la Garde,

Premier témoin, Louis André Guis, âgé de vingt-trois ans, profession de propriétaire, domicilié à la Garde.
 Second témoin, Joseph Charles Lathé, âgé de vingt-neuf ans, profession de Marchand de vin, domicilié à la Garde.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Laurant Augustin Agarras, maire de la commune de la Garde, remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi, à l'exception de l'enfant qui refuse de signer, à Nîmes, le 29 Mars 1843.

Gasquet Lathé Agarras



DU vingt-neuf Mars an mil huit cent quarante-trois, à neuf heures du matin.
 ACTE DE NAISSANCE de Blaise Alexandre Reissaud,
 né à la Garde le vingt-neuf Mars 1843 à neuf heures du matin fils de Jacques françois Louis Reissaud,
 profession de cultivateur, âgé de vingt-huit ans, domicilié à la Garde et de Théophile Louis Reissaud,
 âgée de vingt-huit ans, domiciliée à la Garde, mariés à Nîmes.

N° 21.

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe féminin.
 Sur la déclaration à moi faite par le dit Jacques françois Louis Reissaud, père de l'enfant, âgé de vingt-huit ans, profession de cultivateur, domicilié à la Garde,

Premier témoin, Jacques Alexandre Abbat, âgé de quarante-deux ans, profession de Maître Carboneur, domicilié à Nîmes.
 Second témoin, Emmanuel Villard, âgé de vingt-trois ans, profession de caissier menuisier, domicilié à la Garde.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Laurant Augustin Agarras, maire de la commune de la Garde, remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi, à l'exception de l'enfant qui refuse de signer, à Nîmes, le 29 Mars 1843.

Abbat Villard Agarras

DU vingt-neuf Mars an mil huit cent quarante-trois, à quatre heures du soir.
 ACTE DE NAISSANCE de Clairin Eugène Alfred Roux,
 né à la Garde le vingt-neuf Mars 1843 à une heure du soir fils de Jacques Louis Roux,
 profession de cultivateur, âgé de vingt-sept ans, domicilié à la Garde et de Françoise Calasie Sarrabat,
 âgée de vingt-quatre ans, domiciliée à la Garde, mariés à Nîmes.

N° 22.

Roux

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin.
 Sur la déclaration à moi faite par le dit Louis Roux, père de l'enfant, âgé de vingt-sept ans, profession de cultivateur, domicilié à la Garde,

Premier témoin, Jacques Clairin Vincent Roux, âgé de vingt-deux ans, profession de carboneur, domicilié à Nîmes.
 Second témoin, Louis Jean Bois, âgé de vingt-trois ans, profession de cultivateur, domicilié à la Garde.

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Laurant Augustin Agarras, maire de la commune de la Garde, remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi, à l'exception de l'enfant qui refuse de signer, à Nîmes, le 29 Mars 1843.

Roux Bois Agarras